



VILLE
DE
ROBERVAL

60410

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, à dix-huit heures quarante, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal 2 Route de l'Église 60410 Roberval, sous la Présidence de Monsieur Michel VERPLAETSE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VERPLAETSE, Maire,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ Adjoints au Maire,
Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian VAN WETTEREN Conseillers Municipaux.

ABSENT: Ludovic CASTAGNONI est arrivé à 18h45 mn

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Christian VAN WETTEREN est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 06 juin 2023 n'appelant plus d'autres observations est adopté à l'unanimité

N°17 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATUREL CONCERNANT LA PELOUSE HORTICOLE DE ROBERVAL

Monsieur Michel VERPLAETSE explique aux membres du conseil municipal que la commune a été sollicité pour renouveler la convention avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

La présente Convention revêt un caractère novateur et expérimental. Elle est conclue pour une durée de dix (10) années à compter de sa date de signature par les Parties. Et la présente convention n'est pas assortie de conditions financières.

Cet acte concerne les parcelles cadastrées suivantes :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie
E	263	La Fosse	31 a 50 ca
E	309	La Fosse	2 ha 05 a 77 ca
TOTAL			2 ha 37 a 22 ca

Monsieur Michel VERPLAETSE met au vote.

Le conseil municipal **décide** à l'unanimité de confier au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel présent sur la pelouse de Roberval en cours de restauration, par une convention de gestion d'une durée de 20 années consécutives avec tacite reconduction. Le Parc naturel régional Oise – Pays de France, qui soutient ce type de démarche, sera aussi signataire de cette convention comme c'était le cas pour la précédente qui est arrivée à terme.

Le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire ou toute autre personne dûment mandatée à signer ledit document.

N°18 – DELIBERATION POUR CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE ET ACHAT D'UN NOUVEAU POSTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de maintenance informatique avec l'ADICO.

L'Adico propose un devis de 2 063.25 € TTC qui est désigné de la façon suivante :

- UC Dell optiplex3090 : 769.64 € H.T
- Disque dur interne : 42.90€ H.T
- Mémoire vive Crucial 18.99 € H.T
- Ecran BenQ22 : 125.00 € H.T
- Clavier sans fil : 43.14 € H.T
- Office 365 business Standard -Tarif annuel (contrat de 4 ans) : 181.20 € H.T
- Antivirus : 26.55 € H.T
- Prestation technique sur site- installation poste : 260.00 € H.T
- Maintenance Sérénité Poste (Taris annuel-contrat de 4 ans) : 200 € H.T
- Prestation formatage pour 1 poste 70.00 € H.T

Monsieur le Maire rappelle que le devis peut être ajuster sachant que le devis à une validité de 15 jours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser le Maire à signer le contrat.

N°19 – DELIBERATION POUR ACCORD DEVIS COMPLEMENTAIRE POUR LE PROJET DE LA VIDEOPROTECTION.

Monsieur le Maire Michel VERPLAETSE explique qu'en vue de l'accord signé avec le SEZEO en date du 13 décembre délibération n° 22-2022 que pour le projet de l'installation de la vidéoprotection il nous est impossible de nous brancher sur les poteaux électriques.

Qu'il convient d'effectuer un enfouissement pour le site 4 et 5 que ce projet se rajoute et que nous ne pouvons solliciter une aide de subvention complémentaire ayant déjà eu un accord en juillet 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser le maire à signer tout document s'y afférant.

N°20 – DELIBERATION POUR PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire Michel VERPLAETSE demande au Conseil Municipal l'autorisation pour le lancement de rénovation de la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser le maire à signer tout document s'y afférant.

N°21 – DELIBERATION DEMANDE D'AUTORISATION DE FAIRE UNE ETUDE POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE

Monsieur le Maire Michel VERPLAETSE demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire une étude pour la rénovation de l'église.

La mairie a reçu le 21 juillet Mme HALGRAIN Isabelle (Gestionnaire et instructrice des opérations patrimoniales et Mme VACHEROT Valentine (Architecture des bâtiments de France) qui nous ont fait une proposition d'intervention.

Il convient de réaliser en priorité le remplacement des ardoises du pan Nord par des ardoises naturelles plantées au clou inox. En parallèle, un remplacement des liteaux en recherche sera effectué.

Le versant Sud pourra bénéficier d'un remplacement ponctuel d'ardoises en recherche tout comme la caquetoire avec ses tuiles. Il serait pertinent de voir si les nombreuses tuiles et ardoises entreposées dans les combles peuvent être réutilisées. Dans tous les cas il conviendra de les évacuer afin d'alléger les charges qui pèsent sur les poutres.

La réfection de la couverture de la sacristie sera également à prévoir tout comme la réfection des grilles anti-volatiles qui n'assurent plus leur rôle au niveau des combles.

De manière générale, les élévations, chéneaux et couvertures devront être dévégétalisés sans porter atteinte à l'édifice. Prévoir des reprises au mortier de chaux naturelle sans adjonction de ciment pour éviter toute reprise.

Sur le long terme un nettoyage doux des zones affectées par l'humidité, particulièrement à l'intérieur de l'édifice, devra être envisagé. En attendant une aération régulière de l'église devrait atténuer les effets hydrauliques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, d'**accepter** et d'**autoriser** le maire à signer tout document s'y afférant.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Michel SINEAU informe le conseil municipal que les travaux Cavée Martine pour la création d'un accotement pour réception des eaux pluviales ont été réceptionnés le 12 septembre et que les travaux Cavée du Roi concernant la réfection d'un chemin d'accès a été réceptionné le 07 juillet 2023.

Monsieur Michel VERPLAETSE informe que nous sommes toujours en attente de réponse de l'état suite à notre demande de subvention DETR en date du 31 janvier 2023 qui concerne les travaux d'aménagement route de Guidon pour les arrêts de bus.

Monsieur Michel VERPLAETSE informe le conseil municipal ayant obtenu les subventions pour le projet de la vidéoprotection les travaux débuteront courant novembre.

Madame Aurore BOUCHENEZ informe qu'un dépôt sauvage a été déposé sous le viaduc.

Monsieur Ludovic CASTAGNONI demande au conseil municipal s'il serait possible d'alerter les automobilistes avec une signalisation supplémentaire des passages piétons route de Guidon.

Madame Sylvie LECLAIR informe le conseil municipal que lors d'une commission Architecture Urbanisme Paysage PNR, en date du 04 septembre, il a été acté que la demande de rédaction d'un cahier de recommandations architecturales a été validée et pourra être présentée en conseil syndical afin de commencer les travaux au printemps 2024.

Elle souligne également qu'au même titre que l'an passé une dotation d'état de 3 000€ a pu nous être versé en raison de notre appartenance au Parc Naturel Régional Oise pays de France

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19h.

Le secrétaire de séance
Christian VAN WETTEREN
Le :
Signature

Le Maire
Michel VERPLAETSE
Le :
Signature